



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2013

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 35

DATE DE LA CONVOCATION : 21 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre à seize heures et vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Leu, sous la présidence de M. ROBERT Thierry, Député-maire.

Étaient présents :

M. ROBERT Thierry (Député-maire), M. FUTOL Yves (1^{er} Adjoint), Mme HOARAU Michèle née RATSITOHARA (2^{ème} Adjoint), M. GUINET Pierre Henry (4^{ème} Adjoint), Mme DALLY Brigitte (5^{ème} Adjoint), Mme LACAILLE Marie Claire née PITOU (7^{ème} Adjoint), M. GENGE Jean Marc (8^{ème} Adjoint), M. CRESCENCE J. Claude, M. HIBON Jean, M. DENNEMONT Franck Alain, Mme MAILLOT Georgette née RAMIDGE BANE, M. FERRARD J. Johnny, M. LUCAS Philippe, Mme HAMILCARO M. Annick née ZAMY, Mme LALLEMAND Annie-Claude, M. ROSALIE Julot, Mme PHILIPPE Marie Claudia, Mme GARA Françoise, M. LATCHOUMAYA Thierry, Mme DOMEN Marie Peggy née AURE, Mme VENAISSIN Maryse née TRULES, Mme POUDROUX Isabelle, Mme PALAS Elisa, Conseillers Municipaux.

Étaient absents :

M. MOUSSADJEE Khaled (6^{ème} Adjoint), Mme POININ-COULIN Christine née GONFO (9^{ème} Adjoint), M. CADET Yvrin, **procuration à Mme LACAILLE Marie Claire (7^{ème} Adjoint)**, Mme SILOTIA Jacqueline née APAYA, **procuration à Mme HOARAU Michèle (2^{ème} Adjoint)**, M. BEGUE Jean Luc, **procuration à M. FUTOL Yves (1^{er} Adjoint)**, Mme COMORASSAMY Sylvie **procuration à M. GUINET Pierre (4^{ème} Adjoint)**, M. POUDROUX Jean Luc, M. MECQUE Georges, Mme MAILLOT Marie Lyne née TURPIN, Mme BOURHIS Aude, M. INSA Guillaume, Mme CONVER Nathalie, Conseillers Municipaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **Madame HOARAU Michèle (2^{ème} Adjoint)** est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 OCTOBRE 2013 – 16 H 20

ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 01 /28102013

**REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAUTAIRE
DU TCO**

Direction Générale des Services

QUESTIONS DIVERSES

NOTE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT SOCIAL A SAINT-LEU

Direction Aménagement et Développement

Article L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. »

*La consultation des dossiers et les compléments d'informations pour la compréhension des affaires à l'ordre du Conseil Municipal ont lieu sur place en mairie, au secrétariat général, aux heures normales des services.
En cas d'oubli de transmission d'un document annexe, la demande doit être faite dès réception de la convocation auprès du secrétariat général.*

Cette disposition est rappelée dans l'article 4 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

AFFAIRE N° 01 /28102013**REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAUTAIRE
DU TCO***Direction Générale des Services*

Par courrier du 17 octobre 2013, le TCO a transmis à la Commune la nouvelle proposition de répartition des sièges au sein de la future assemblée délibérante du TCO qui sera issue des élections municipales de mars 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-201-1° du Code Général des Collectivités Territoriales, cette initiative s'inscrit dans le but d'établir une plus juste adéquation entre la représentation des communes et l'importance de leur population.

La nouvelle proposition de répartition des sièges est donc fixée en fonction des critères suivants :

- 1) Critère répartition à minima, soit 1 siège à minima par commune ;
- 2) Critère démographique : 53 % soit 34 sièges répartis à la proportionnelle (arrondi à l'entier inférieur), les sièges restants revenant à la commune la plus peuplée.
- 3) Critère de solidarité intercommunale : prise en compte des apports de fiscalité et plus généralement des recettes au pot communal : 29 % soit 19 sièges.
- 4) Critère répartition libre de 10 % de 63 sièges, soit 6 sièges maxima pouvant être répartis entre les communes les moins favorisées. Il sera fait usage de cette possibilité à hauteur de 5 sièges.

La répartition des sièges proposée est donc la suivante :

	Nbre de sièges à répartir	Critère 1 : siège à minima par commune	Critère 2 : représentation démographique	Critère 3 : solidarité communale	Critère 3 : répartition libre	Total sièges
TCO	63	5	34 (arrondi 32)	19	5	63
Le Port		1	6	7	0	14
La Possession		1	4	5	0	10
Saint-Paul		1	16 + 2	5	0	24
Saint-Leu		1	5	2	2	10
Trois Bassins		1	1	0	3	5
Sièges restants			2			

Le Député-maire informe l'Assemblée que la Commune devra produire la décision de son Conseil Municipal avant le 25 octobre 2013 et au plus tard avant le 31 octobre 2013, date à laquelle la Préfecture prendra l'arrêté pour entériner ce nouveau dispositif.

Le courrier du TCO étant réceptionné après l'envoi de la convocation de la dernière séance du Conseil Municipal, qui a eu lieu le 17 octobre 2013, le Député-maire précise à l'Assemblée que le TCO ainsi que Monsieur le Préfet seront informés par courrier de l'inscription de cette affaire à cette séance et de l'engagement de la Commune à transmettre sa décision avant le 31 octobre 2013.

Ceci exposé, **il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la nouvelle répartition des sièges au sein de la future assemblée délibérante du TCO, qui sera issue des élections municipales de 2014, présentée comme suit :

	Total sièges 2014
TCO	63
Communes	
Le Port	14
La Possession	10
St-Paul	24
St-Leu	10
Trois-Bassins	5

- D'autoriser le Député-maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- approuve la nouvelle répartition des sièges au sein de la future assemblée délibérante du TCO, qui sera issue des élections municipales de 2014, présentée ci-dessus ;
- autorise le Député-maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

NOTE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT SOCIAL A SAINT-LEU

Direction Aménagement et Développement

Le Député-maire a porté une information générale à l'Assemblée sur le logement social à Saint-Leu.

L'Assemblée a pris acte de cette information.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à **seize heures et trente-cinq minutes**.

Saint-Leu, le 6 novembre 2013

Le Président,

Thierry ROBERT

FUTOL Yves	HOARAU Michèle	GUINET Pierre Henry	DALLY Brigitte
LACAILLE Marie Claire	GENCE Jean Marc	CRESCENCE Claude	HIBON Jean
DENNEMONT Franck	MAILLOT Georgette	FERRARD Johnny	LUCAS Philippe
HAMILCARO M. Annick	LALLEMAND Annie Claude	ROSALIE Julot	PHILIPPE Claudia
GARA Françoise	LATCHOUMAYA Thierry	DOMEN Peggy	VENAISSIN Maryse
POUDROUX Isabelle	PALAS Elisa		

